PAGES.

Index.

P.

Pêcheries en eau profonde.—Golfe St. Laurent	250
Pêche à la truite à Magog et St. François	251
Pêche aux filets.—Rivières Détroit et Ste. Claire	252
Pêche au hareng.—Saumon—Huitres	252
Pêcheries d'Ontario et Québec.—Règlements	253
Pêcheries en eau profonde et côtières	254
Permis spéciaux pour prendre de la boitte	255
Pêche du saumon.—Licenses spéciales	256
Do do à la mouche.—Période fixée pour la	257
Do do dans la rivière Crédit, etc	259
Do à l'achigan N.B. et N.E	260
Pièces d'or frappées à Sydney	282
Do do do	284
Priviléges de la législature, Qnébec	437
Do do Ontario	438
Pont suspendu à Clifton	431
Passage d'eau entre Buckingham et Cumberland	85
Do Rivière Ristigouche	86
Port pour l'importation du tabac en feuille	92
Ports d'où des articles soumis aux droits de l'accise peuvent-être exportés	
en entrepôt	92
Pilotage dans le lac Bras d'Or	232
Pilotes du comté de Charlotte.—Règlements	234
Porcs importés.—Règlements	27
Parties des lois de douane étendues à Manitoba	40
Ports d'entrée établis par ordre en conseil	46
Ports extérieurs do do47	et 48
Permission de sécher le grain endommagé	74
Passage d'eau entre Campbellton, NB. et la Pointe de la Traverse	82
Do entre New-Edinburgh et la Pointe de la Gatineau	80
Q.	٠.
•	56
Quais et entrepôts de tolérance	311
Quals en has de Quenec	496
Quarantaine aux havre de Miramichi et Pictou	430
R.	•
Raffinage du sucre en entrepôt	50
Remise de droits lors de l'exportation	- 29
Remise de droits pavés sur marchandises	32
Réimpressions étrangères	33
Remise de droits, Ile du Prince-Edouard, T. N	75